

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société HIGHTECH PAYMENT SYSTEMS, par abréviation « HPS », Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 70.359.900 Dirhams, ayant son siège à Casablanca Nearshore Park, 1100 Boulevard Al Qods, Sidi Maarouf, 20270 Casablanca, sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire**, qui se tiendra le :

**Mardi 28 Juin 2022 à 15 heures, au siège de la société**

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021
- Approbation desdits rapports, ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice 2021
- Affectation des résultats
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
- Ratification de la nomination de deux administratrices indépendantes
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Nomination d'une nouvelle administratrice indépendante
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- Fixation du montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2022
- Pouvoirs à conférer

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par tout représentant de société gestionnaire de portefeuilles de valeurs mobilières, ou de voter par correspondance à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, sous réserve d'inscription sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par un intermédiaire financier. Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance disponible sur le site <https://www.hps-worldwide.com/>

Par ailleurs, afin de participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires y participant ou se faisant représenter, sont tenus au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le vendredi 24 Juin à 18 heures, d'adresser une demande à l'adresse mail suivante : [corporate-governance@hps-worldwide.com](mailto:corporate-governance@hps-worldwide.com), et d'y joindre, les documents et informations ci-après listés nécessaires à leur participation ou à celle de leur mandataire :

- une attestation de blocage des actions, dûment signée et cachetée par leur intermédiaire financier ;
- une copie de leur pièce d'identité, et le cas échéant, de celle de leur mandataire ;
- le cas échéant, la procuration dûment signée par l'actionnaire représenté.

La procédure pour inscrire un projet de résolution à l'ordre du jour, participer et/ou voter à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote par procuration ou par correspondance et les documents qui y seront présentés, sont disponibles sur le site internet de la société <https://www.hps-worldwide.com/>, conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Mohamed HORANI**

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 76 555 397 Dirhams. Elle approuve toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat social ci-dessous soit un bénéfice net comptable de 76 555 397 Dirhams comme suit :

(en dirhams)	Situation au 31/12/2021	Affectation résultat 2021	Situation après affectation du résultat 2021
Capital social ou personnel	70 359 900	-	70 359 900
Prime d'émission, de fusion, d'apport	31 623 410	-	31 623 410
Réserve légale	7 035 990	-	7 035 990
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau	260 453 452	37 857 452	299 151 397
Résultat net de l'exercice	76 555 397	-	-
Distribution de dividendes	-	38 697 945	-
<b>TOTAL</b>	<b>446 028 149</b>	<b>76 555 397</b>	<b>446 028 149</b>

Il sera donc distribué un dividende de 55 Dirhams par action, qui sera mis en paiement le 8 août 2022.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2021.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de leur mandat pour l'exercice 2021.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration réuni le 28 juillet 2021 de Mesdames Meryem Chami et Nathalie Rouvet Lazare en qualité d'Administratrices Indépendantes, et ce pour la durée restante du mandat de Mesdames Isabelle Aguilera et Anne Cobb démissionnaires, lequel mandat expire à la date de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte de la démission de Madame Isabelle Aguilera de ses fonctions d'Administratrice, remercie cette dernière des services rendus à la société et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve de son mandat.

L'Assemblée Générale Ordinaire par ailleurs, prend acte du décès de Madame Anne Cobb intervenu quelques mois après sa démission, et lui rend hommage pour sa précieuse contribution au développement de la société.



### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat de l'ensemble des Administrateurs. Elle décide en conséquence, de renouveler le mandat des administrateurs ci-après listés, pour une durée de six (6) ans, qui arrivera à échéance à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2027 :

- Monsieur Abdesselam ALAOUI SMAILI, Administrateur
- Madame Meryem CHAMI, Administratrice Indépendante
- Monsieur Mohamed HORANI, Administrateur
- Monsieur Samir KHALLOUQUI, Administrateur
- Monsieur Hassan LAAZIRI, Administrateur
- Monsieur Pierre André POMERLEAU, Administrateur
- Madame Nathalie ROUVET LAZARE, Administratrice Indépendante
- Monsieur Driss SABBAHE, Administrateur
- Monsieur Philippe VIGAND, Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire remercie M. Christian COURTES, dont le mandat n'a pas été renouvelé, des services rendus à la société et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve de son mandat.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'Administratrice Indépendante pour une durée de six (6) ans, dont le mandat expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2027, Madame Rachida BENABDALLAH.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer « Mazars Audit & Conseil » en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois (03) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2024.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs à 2.900.000,00 Dirhams pour l'exercice 2022.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

